

**Office de Tourisme Intercommunautaire
de la Vallée du Cœur de France**

**Procès-verbal
Assemblée Générale
MARDI 13 OCTOBRE 2020 - 18 h**

Etaient présents : Landry ALLEAUME - Christophe BAJARD - Alric BERTON - Françoise BOUCHARD - Christian BOY - Jean-Pierre BUJARD - Christian CARTERON - Sylvain CORDEAU - Olivier COUSIN - Stéphanie CUSIN-PANIT - Christine DEFFNER - Pierre DELUDET - Olivier DEPRIESTER - François DE SALES - Dominique DESSEAUVES - Bernard GARSON - Gilles JACQUET - Mohammed KEMIH - Nicolas LANGLET - Olivier LARAIZE - Mauricette LESPIAUCQ - Lynda MAJER - Thierry MIARD - Fabrice NOBILI - Georges PAILLERET - Philippe PERCHE - Guillaume POBEAUD - Bernard POZZOLI - Marie-Pierre PUSSINI - Laurent RAYON - Loëtitia RAYNAUD - Didier REGRAIN - Andrée ROUFFET-PINON - Marie THIVRIER.

Etaient excusés : Corinne COUPAS, Présidente
Christian CHITO, Vice-Président
Gérard CIOFOLO, Vice-Président
Marie-Odile JEANPIERRE, Chambre d'Hôtes Aux Baboteurs – Vallon-en-Sully
Jocelyne POPOFF, représentante PETR
André EMMENDOERFFER, Membre Honoraire
Marie-France DE GROSSOUVRE, Chambre d'Hôtes La Loeuf - Isle-et-Bardais
Isabelle RENARD, Maison d'hôtes Charmes en Ville - Montluçon
Liesbeth VAN WALLING, Camping Champ de la Chapelle - Braize

Pouvoirs : Corinne COUPAS à Mauricette LESPIAUCQ (pour la passation de pouvoir uniquement)
Jocelyne POPOFF à Bernard GARSON
Charles TRIBALAT à Loëtitia RAYNAUD
Edouard D'HEUCQUEVILLE à Loëtitia RAYNAUD
Michelle LEO à Christian CARTERON

Assistaient : Françoise SIROT, Cabinet Salvan et Associés (Commissaire aux Comptes)
Jérôme GOUTAUDIER - Aurélie LAVIGNE - Marie-Laure FLOUZAT - Laurence SUDRE,
OTI Vallée du Cœur de France

Monsieur GOUTAUDIER, directeur de l'OTI, remercie les participants de leur présence et procède à la lecture des consignes relatives à la réservation de la Ferme des Ilets. Il demande si tous les participants ont bien annoté le registre à l'entrée de la salle, car il est de la responsabilité de l'organisateur d'établir une liste nominative des participants et de la fournir sur demande aux autorités compétentes en cas de contamination.

Il donne la parole à Madame LESPIAUCQ, Trésorière de l'OTI, pour la tenue de l'Assemblée Générale.

Madame LESPIAUCQ souhaite la bienvenue à tous les membres et procède à l'ouverture de l'Assemblée Générale Élective de l'Office de Tourisme de la Vallée du Cœur de France en énonçant l'ordre du jour :

1) Installation du Collège des Élus

Conformément aux statuts, Madame LESPIAUCQ rappelle la composition du Conseil d'Administration : 26 administrateurs dont 13 membres issus du Collège « Représentants des Collectivités locales désignés par leurs instances au nombre de 6 pour Montluçon Communauté, 3 pour la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, 3 pour la Communauté de Communes du Val de Cher + 1 représentant du PETR.

- 2) Élection des membres du Collège « des Acteurs touristiques et personnes qualifiées » au Conseil d'Administration
- 3) Installation du Conseil d'Administration
- 4) Questions diverses

1) Installation du Collège des Élus

Madame LESPIAUCQ annonce les pouvoirs reçus et les personnes excusées.

Madame ROUFFET PINON s'interroge sur le fait que l'OTI (association de type Loi 1901) n'a pas présenté ses rapports moral, financier, et du Commissaire aux Comptes au titre de l'année 2019, avant de procéder à l'élection du Conseil d'Administration.

Elle insiste sur la nécessité de faire mention de cette remarque dans le procès-verbal.

Madame LESPIAUCQ précise quant à elle que ces rapports sont habituellement présentés en assemblée générale ordinaire, et demande à Madame SIROT, Commissaire aux Comptes, d'apporter des précisions.

Madame SIROT indique que, compte-tenu du contexte exceptionnel engendré par l'épidémie et le report des élections municipales, la présentation des comptes a été sensiblement retardée et que certains points doivent encore être éclaircis.

Avant leur intronisation, Madame LESPIAUCQ procède à l'appel des élus désignés par les 3 collectivités territoriales :

Montluçon Communauté	Alric BERTON
	Christian BOY
	Pierre DELUDET
	Mauricette LESPIAUCQ
	Bernard POZZOLI
	Loëtitia RAYNAUD
Communauté de Communes du Val de Cher	Bernard GARSON
	Mohammed KEMIH
	Georges PAILLERET
Communauté de Communes du Pays de Tronçais	Christophe BAJARD
	Olivier LARAIZE
	Didier REGRAIN

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Jocelyne POPOFF
--	-----------------

Après l'installation du collège des élus des différentes collectivités, Madame LESPIAUCQ enchaîne sur l'élection des membres du Collège « des Acteurs touristiques et personnes qualifiées » au Conseil d'Administration.

2) Élection des membres du Collège « des Acteurs touristiques et personnes qualifiées » au Conseil d'Administration

Jérôme GOUTAUDIER rappelle les consignes de vote à respecter, à savoir ne pas cocher plus de 13 noms sur la liste des candidats et ne pas apposer de signes ou symboles représentatifs qui entraîneraient de fait l'annulation du bulletin.

Monsieur GOUTAUDIER précise que le vote s'adresse à tous les adhérents à jour de leur cotisation et sollicite l'assistance pour d'éventuelles candidatures de dernière minute.

Aucune nouvelle personne ne faisant acte de candidature, il procède à l'appel de tous les adhérents et élus présents dans la salle, afin de retirer leurs bulletins de vote sur l'estrade.

Afin de respecter la conformité et la traçabilité du vote, et conformément aux règles en vigueur, Jérôme GOUTAUDIER fait appel aux deux plus jeunes personnes de l'assistance, en l'occurrence Alric BERTON et Philippe PERCHE, pour assurer le dépouillement, assistés de Marie-Laure FLOUZAT, chargée du contrôle des différents bulletins.

Jérôme GOUTAUDIER projette par ailleurs sur l'écran le dépouillement informatique du vote que l'assemblée peut suivre en direct à l'aide d'un tableau Excel qui comptabilise les bulletins au fur et à mesure de l'avancée du scrutin.

Il précise que les 13 personnes recueillant le plus de votes durant l'élection seront désignées comme les représentants de l'OTI au sein du Collège des acteurs touristiques.

Françoise BOUCHARD, propriétaire d'un gîte sur la commune de Meaulne-Vitray, fait remarquer que la liste des prétendants au collège des acteurs touristiques concerne essentiellement des personnes du bassin de Montluçon, contrairement au Pays de Tronçais par exemple, qui est sous représenté.

Monsieur GOUTAUDIER lui répond qu'un envoi préalable par email a été effectué par l'Office de Tourisme, à destination de l'ensemble des prestataires touristiques du territoire et que les postulants intéressés étaient majoritairement implantés sur la région de Montluçon.

Il insiste également sur la possibilité offerte aux postulants de dernière minute de se déclarer candidat le jour de l'Assemblée Générale Élective.

La liste des 19 postulants, qui a été imprimée au dernier moment, ne fait donc l'objet d'aucune modification en raison de l'absence de nouveau candidat.

Madame LESPIAUCQ énonce les membres de l'Assemblée Générale et les invite à venir récupérer leurs bulletins de vote.

Monsieur GOUTAUDIER apporte également des ajustements quant au vote des différents adhérents qui sont au nombre de 10. Il les énumère tour à tour pour savoir si les absents ont transmis des pouvoirs à des tiers afin de voter en bonne et due forme.

Monsieur LEBOIS (Brasserie de la Gare à Montluçon), Madame GUILLET (Restaurant la Vie en Rose à Montluçon), l'Hôtel CAMPANILE à Saint-Victor, Monsieur BOURLOT (La Truite Bourbonnaise),

Monsieur JEDOUX (AAPPMA de Cérilly), Monsieur FRIAUD (Hôtel-Restaurant Chez Chaumat à Cérilly), la société SAS FLASH (location de meublés à Montluçon) n'ont fait parvenir aucun pouvoir.

Madame Odile JEANPIERRE est quant à elle excusée pour raisons de santé et n'a laissé aucun pouvoir.

En tant que membre de droit de la structure, Monsieur MIARD (Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier) et présent dans la salle, peut également prendre part au vote.

3 autres personnes se sont également déclarées en tant qu'adhérents à l'OTI avant l'ouverture de l'Assemblée Générale :

- Madame CUSIN-PANIT - Maire de Hérisson
- Monsieur DESSEAUVES - Restaurant-Traiteur Au Chant du Grillon à Mazirat
- Monsieur DEPRIESTER - Prestataire L'Ordizen à Montluçon

Monsieur GOUTAUDIER souligne que Madame CUSIN-PANIT, en tant que maire d'Hérisson, ne peut pas prendre part au vote, car elle n'a pas été désignée par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

Madame SIROT interpelle Monsieur GOUTAUDIER, en lui indiquant que les statuts de l'association permettent à tout membre actif adhérent de participer au vote.

Les élus sont ensuite appelés à venir retirer leurs bulletins de vote.

Les bulletins de vote sont déposés dans une urne et dépouillés par les assesseurs.

Le vote est établi sur la base de 36 suffrages, dont 32 personnes présentes + 4 pouvoirs.
Madame LESPIAUCQ procède ensuite au décompte des voix qui s'établit comme tel :

	Nom des candidats	Nombre de voix
1	POBEAUD	31
2	MAJER	29
3	TRIBALAT	29
4	CORDEAU	28
5	BUJARD	27
6	LEO	27
7	PERCHE	27
8	ALLEAUME	25
9	THIVRIER	25
10	DE SALES	24
11	D'HEUCQUEVILLE	23
12	LANGLET	22
13	NOBILI	22
14	JACQUET	20
15	DEFFNER	19
16	PUSSINI	18
17	COUSIN	15
18	RAYON	12
19	ROUFFET-PINON	9
		432

Les 13 candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages sont donc déclarés membres du Collège des Acteurs Touristiques, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

1	Monsieur	ALLEAUME	Landry	Escalade/Via Ferrata/Canyoning	03100	MONTLUÇON
2	Monsieur	BUJARD	Jean-Pierre	Hôtel-Restaurant Aux Ducs de Bourbon	03100	MONTLUÇON
3	Monsieur	CORDEAU	Sylvain	Accompagnateur randonnée	03320	COULEUVRE
4	Monsieur	DE SALES	François	Restaurants « El Padre et Au Bistrot »	03100	MONTLUÇON
5	Monsieur	D'HEUCQUEVILLE	Édouard	« Château du Courtieux »	03420	MARCILLAT EN-COMBRAILLE
6	Monsieur	LANGLET	Nicolas	Café-Jeu « Un Pion c'est Tout »	03100	MONTLUÇON
7	Madame	LEO	Michelle	Association Festival de Musique en Bourbonnais	03190	HÉRISSON
8	Madame	MAJER	Lynda	Chambre d'hôtes« Château Besson »	03630	DÉSERTINES
9	Monsieur	NOBILI	Fabrice	Hôtel de l'Univers	03100	MONTLUÇON
10	Monsieur	PERCHE	Philippe	Gîte « Domaine de Mitonnière »	03190	HÉRISSON
11	Monsieur	POBEAUD	Guillaume	Ferme pédagogique de la Ganne	03410	PRÉMILHAT
12	Madame	THIVRIER	Marie	Calligraphie et Design Carton	03100	MONTLUÇON
13	Monsieur	TRIBALAT	Charles	GTR Performance	03420	MARCILLAT EN-COMBRAILLE

Afin d'élire les membres du bureau, Madame LESPIAUCQ procède à une interruption de séance et invite toutes les personnes qui ne font pas partie du Conseil d'Administration à sortir momentanément.

3) Installation du Conseil d'Administration

Voir procès-verbal du Conseil d'Administration (compte-rendu adressé aux membres concernés).

4) Questions diverses

L'Assemblée Générale reprend son cours suite à l'élection du Conseil d'Administration.

Les participants sont informés que la composition du Bureau se définit comme telle suite au vote :

Présidente :

Madame Loëtitia RAYNAUD

Vice-Présidents

Monsieur Philippe PERCHE

Madame Jocelyne POPOFF

Monsieur Charles TRIBALAT

Secrétaire

Monsieur Didier REGRAIN

Trésorier :

Monsieur Fabrice NOBILI

Monsieur Laurent RAYON souhaite tout d'abord connaître les raisons objectives pour lesquelles le compte Instagram de l'Office de Tourisme n'a pas fait l'objet de publications depuis 1 an.

Monsieur RAYON mentionne par ailleurs le laboratoire des usages numériques, initié par le PETR en 2015, qui visait à une meilleure diffusion de contenus à caractère numérique.

Il fait référence au CRDT Auvergne qui préconisait la création de sites Internet en mode responsive design, c'est-à-dire adapté à tous les formats d'écrans, et s'interroge sur la lenteur de la création du site de l'OTI.

Monsieur GOUTAUDIER souligne la réalité de la situation concernant la page Instagram, mais précise que la priorité a été accordée à la mise en œuvre du site Internet de la destination, qui a vu le jour le 26 mars dernier, et nécessité une forte mobilisation de l'équipe pour son référencement, son ergonomie et son design, la rédaction des textes, l'intégration des visuels, la redirection des anciennes pages du site www.montlucontourisme.com, la migration des anciens noms de domaine...etc.

Monsieur GOUTAUDIER fait également remarquer l'audience engendrée par l'animation du compte Facebook de la structure, régulièrement alimentée par la diffusion de photos, et suivie par une communauté réactive et engagée.

Le volet numérique n'a pour autant pas été négligé par le nouvel OTI, qui a notamment œuvré pour l'implantation d'une borne numérique destinée aux Points Infos Touristiques du territoire et aux portes d'entrée pleine nature, ainsi qu'en soutien des opérations de promotion extérieures, sur lesquelles l'OTI s'est positionné.

En ce qui concerne le laboratoire des usages numériques, Monsieur GOUTAUDIER rétorque que ce projet a été lancé par le PETR en amont de la création de l'OTI en 2018, et n'a à ce jour, pas connaissance du suivi accordé à ce dossier.

Monsieur RAYON s'étonne également du manque de dynamisme sur le développement des visites et produits destinés à la clientèle groupes, alors que cette démarche avait été envisagée lors de précédentes Assemblées Générales de l'ancien Office de Tourisme de la Vallée de Montluçon.

Monsieur GOUTAUDIER précise que l'OTI dispose effectivement d'un agrément de commercialisation (acquis à sa création) et que la communication s'effectue notamment par les biais de fiches spécifiques (Destination Groupes, Excursions Groupes, Visites Scolaires) éditées au format papier et accessibles en téléchargement sur le site www.valleecoeurdefrance.fr.

Ce dossier n'en est pas délaissé pour autant, preuve en est donnée par les chiffres relatifs à l'accueil des groupes sur nos différents sites (73 groupes soit 1 893 personnes en 2018 + 70 groupes soit 1 784 personnes en 2019).

Cette mission nécessite, entre autres, une énergie et une force de frappe supplémentaires dans le cadre d'un démarchage commercial auprès des autocaristes.

Elle demeure malgré tout chronophage, extrêmement concurrentielle, et difficile à mesurer en termes de retombées économiques.

L'impact engendré par l'épidémie de Covid-19 n'a fait que renforcer son caractère incertain, notamment pour les produits clés en main intégrant des prestations en termes d'hébergements et de restauration, même si l'OTI reste persuadé qu'il doit continuer à terme de développer cette thématique.

Selon les remarques de Monsieur RAYON, la fermeture récente du musée des dentellières d'Urçay serait par ailleurs liée au manque de promotion, dont l'OTI serait en partie responsable, en référence à un article du journal La Montagne daté du 5 septembre dernier.

Monsieur GOUTAUDIER s'étonne de cette critique, l'ensemble des musées faisant l'objet d'une valorisation globale, notamment par l'intermédiaire de la base de données informatique régionale, qui sert de relais à la mise en ligne sur le site Internet de l'OTI et par la diffusion de brochures dans ses différents bureaux d'information.

Le maire de la commune d'Urçay, Monsieur Christophe BAJARD, renchérit en affirmant que sa fermeture est surtout liée à un manque de moyens humains et financiers, le musée souffrant particulièrement du vieillissement de ses bénévoles.

À la suite de cette série de questions, Madame La Présidente reprend la parole en souhaitant une bonne soirée à tout le monde et clôt la séance.

Fait à Montluçon le 16 octobre 2020

Le Trésorier
De la Vallée du Cœur de France

La Présidente de l'OTI
De la Vallée du Cœur de France

Fabrice NOBILI

Loëtitia RAYNAUD